

# CAMASSISTANCE HEALTH SCIENCE, MANAGEMENT AND RESEARCH INSTITUTE

## DÉCISION N° 2026/0037/CHSMRI/DG/ nomination-CSA

Portant désignation des membres du Conseil Scientifique Académique (CSA) de l'Institut Camassistance Health Sciences, Management and Research Institute.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu la Constitution de la République ;

Vu les statuts de l'Institut CHSMRI ;

Vu le Règlement Intérieur de l'établissement ;

Vu les nécessités de service et l'impératif d'excellence académique et scientifique ;

DÉCIDE :

**Article 1er** : Sont, pour compter de la date de signature de la présente décision, désignés membres du **Conseil Scientifique et Académique (CSA)** de « Camassistance Health Sciences, Management and Research Institute (CHSMRI) », les personnalités dont les noms suivent :

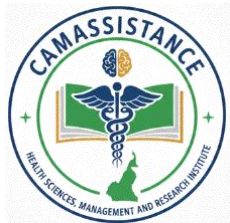
1. **Président du Conseil** : Professeur Seydou DOUMBIA
2. **Rapporteur** : Docteur ATEBA MIMFOUMOU Haverie Ghislaine / Dr Gisèle Mbuyi
3. **Membre (Expert Sciences de la Santé)** : Prof Didier Kalombola CHUY
4. **Membre (Expert Management & Gouvernance)** : Docteur Laurent Aholofon ASSOGBA
5. **Membre (Expert Recherche & Innovation)** : Prof Antoine OKITANDJATE DIMANDJA

**Article 2** : Conformément aux textes en vigueur au sein de l'institution, le mandat des membres ainsi désignés est fixé pour une durée initiale de **trois (03) ans**, couvrant les années académiques suivantes :

- Année Académique 2026-2027;
- Année Académique 2027-2028;
- Année Académique 2028-2029.

**Article 3** : Le Conseil Scientifique Académique se réunit **deux (02) fois par an** en session ordinaire. Ces réunions peuvent se tenir, selon les nécessités, soit en **présentiel**, soit en **visioconférence**. Les sessions sont tenues sur **convocation du Président du Conseil**, qui en fixe l'ordre du jour en concertation avec la Direction Générale.

**Article 4** : Le Conseil Scientifique Académique a pour mission d'orienter la politique pédagogique, de valider les programmes de recherche, de veiller à l'éthique scientifique et de garantir la qualité des enseignements au sein du CHSMRI.



# CAMASSISTANCE HEALTH SCIENCE, MANAGEMENT AND RESEARCH INSTITUTE

**Article 5 :** Les membres désignés sont tenus au respect du règlement intérieur du CSA et aux clauses de confidentialité liées à leurs fonctions.

**Article 6 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à **Yaoundé**, le 02 Mars 2026

**Professeur EMALEU KAKDEU Serge Blaise**  
**Président Directeur Général (PDG)**